

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **9 (1864)**

Heft 19

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 19. Lausanne, 21 Septembre 1864. IX^e Année

SOMMAIRE. — Quelques mots sur les cours de répétition de l'artillerie de réserve. — Guerre d'Amérique. — Campagne de Crimée (*fin*). — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Guerre du Danemark en 1864. (3^e et 4^e feuilles.)

QUELQUES MOTS SUR LES COURS DE RÉPÉTITION DE L'ARTILLERIE DE RÉSERVE.

D'après les règlements ou décisions actuellement en vigueur, les cours de répétition de l'artillerie de réserve ont une durée de 6 jours et ils n'ont lieu qu'à deux ans d'intervalle. Qu'il nous soit permis de faire quelques réflexions sur l'application de ces dispositions éminemment préjudiciables à l'instruction de l'arme à laquelle elles s'appliquent.

Une batterie d'artillerie est habituellement mise sur pied deux à trois jours avant son entrée au service fédéral; pendant ce temps on procède à la réception des chevaux, à leur répartition, à leur harnachement; la compagnie s'organise; le matériel est vérifié et mis en état. Ces diverses occupations ne laissent aucun moment disponible pour préparer la troupe au service qu'elle va faire.

Le trajet jusqu'à la place d'armes se fait généralement à pied et il dure de 2 à 3 jours en moyenne. Le retour au contraire a lieu en chemin de fer.

L'école commence. Les soldats du train revoient rapidement le service d'écurie et l'école de conduite des voitures; de leur côté, les canonniers sont occupés à l'estimation des distances, à l'école de la pièce et ils reçoivent quelques leçons sur la nomenclature des voitures de guerre, leurs réparations, le tir, le chargement des munitions et service de garde. Tout cela se fait en trois jours. Puis on aborde les exercices de tir et l'école de batterie.